



Région Maisonneuve



Syndicat des Employé-e-s de Métiers
d'Hydro-Québec
Section locale 1500, S.C.F.P. – F.T.Q.

1010 de Liège Est 3^e étage
Montréal PQ H2P 1L2
(514) 387-6785 / (514) 387-3032 # 235/239
(514) 387-5035 (télécopieur)

COMMANDE DE VÊTEMENT 1500

PROCÉDURE – RÉGION MAISONNEUVE

Version corrigée – 11 février 2002

1. Le membre remplit et signe le bon de commande qui se trouve sur le site Web 1500 (www.scfp1500.org) en indiquant le **lieu de travail** et le **secteur syndical**.
2. Le membre fait parvenir une copie du bon de commande par télécopieur au responsable régional, au (450) 448-3845.
3. Le membre envoie son chèque à l'ordre de «SCFP 1500 Maisonneuve» au montant total de sa commande, broché avec une copie de son bon de commande, au bureau du syndicat par Poste Canada ou courrier interne :

S.C.F.P. 1500 – RÉGION MAISONNEUVE
1010 RUE DE LIÈGE EST 3^E ÉTAGE
MONTRÉAL QC H2P 1L2

4. Après avoir vérifié si les chèques ont été reçus, les commandes sont envoyées au fournisseur par le responsable régional périodiquement (**total des commandes : plus de 100 \$**).
5. La livraison des vêtements s'effectuera au bureau du syndicat, et la facture du fournisseur sera incluse dans l'envoi.
6. Le responsable régional s'assure que le chèque au montant total de la commande est envoyé au fournisseur.
7. Ensuite, le responsable régional divise la commande dans des sacs, au nom de chaque membre, et contacte le directeur du secteur concerné (de concert avec les officiers de la région) pour organiser la distribution dans son secteur en évitant des frais pour le syndicat.

IMPORTANT : AUCUNE COMMANDE D'UN MEMBRE NE SERA FAITE AVANT D'AVOIR REÇU SON CHÈQUE.